Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 23/05/2025
ID : 027-212701650-20250519-CM13052025_04-DE

C-13-05-2025/04

Département *EURE* **Arrondissement** *EVREUX* **Canton** *CONCHES*	***COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE*** **EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2025**

Nombre de délégués en exercice :	*28*
Nombre de présents :	*16*
Nombre de votants :	*18*
Date de Convocation :	*06/05/2025*

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Treize Mai, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Président,*
Mesdames *Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Isabelle BRITTON, Emilie CORBIER, Nadine ROBERT, Claire AUFFRET, Michelle TANGUY*

Messieurs *David SIMONNET, Thierry PINARD, Guillaume MARLIERE, Fabrice SORIEUL, Pascal DESBOIS*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Monsieur Christian GOBERT donnant procuration à **Madame** Claire LACAMPAGNE-CROCHET
Monsieur Didier MABIRE donnant procuration à **Madame** Sophie LEMEZ

Mesdames *Christine CHEHU, Céline DEMARQUAY, Marie AUBRY, Céline CONSTANT,*

Messieurs *Jean-Jacques CHEVALIER, Baptiste BESNIER, Eric GODARD, Jean-Paul BOITEUX, Julien HAILLIEZ, Jérémy PEREIRA*

Secrétaire de Séance *: Madame Monique JEAN*

Objet : RESTAURATION SCOLAIRE : Tarification 2025/2026

Madame Sophie LEMEZ présente la nouvelle tarification de la restauration scolaire pour l'année 2025/2026.

Afin de garantir un service de restauration scolaire accessible au plus grand nombre, la commune de Conches-en-Ouche a toujours veillé à maintenir des tarifs particulièrement bas pour les familles.

Cependant, face à l'augmentation significative des coûts imposés par le prestataire CONVIVIO, il devient nécessaire de réévaluer la grille tarifaire actuelle. Cette revalorisation a pour objectif de préserver l'équilibre financier du service, tout en continuant à offrir des repas de qualité aux élèves.

Dans cette optique, la commune souhaite mettre en place une nouvelle tarification fondée sur les ressources des familles, afin de renforcer l'équité sociale. Ce dispositif vise à adapter le coût des repas au regard du quotient familial, pour que tous les enfants puissent bénéficier d'un accès équitable à la restauration scolaire.

Publié le : 22/05/2025 12:37 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/30697

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 23/05/2025
ID : 027-212701650-20250519-CM13052025_04-DE

La volonté de la municipalité demeure inchangée : garantir à chaque élève une alimentation saine, équilibrée et conforme aux normes fixées par l'État, dans un cadre éducatif favorable à son développement.

Monsieur Jérôme PASCO explique que la nouvelle tarification vise à maintenir des tarifs bas pour les familles les plus économiquement fragiles (jusque CF 900) et ensuite appliquer une augmentation modérée en cohérence avec l'augmentation du prestaire CONVIVIO.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet éducatif local et les engagements de la commune en matière de service public de restauration scolaire,

Vu la nécessité de moduler et d'actualiser les tarifs à compter d l'année scolaire 2025-2026 en tenant compte de l'évolution des coûts (matières premières, personnel, énergie, etc.),

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Adoptent** les tarifs suivants à compter de l'année scolaire 2025/2026 qui sont révisables chaque année en fonction de l'évolution des charges du service :

Pour les enfants domiciliés dans la commune (fréquentation régulière)

Quotient familial	Tarif
0 – 399	1,00 €
400 – 499	1,50 €
500 – 699	1,75 €
700 – 799	2,25 €
800 – 899	2,50 €
900 – 1 099	2,72 €
1 100 – 1 199	3,00 €
1 200 – 1 399	4,00 €
≥ 1 400	4,20 €

Pour les enfants domiciliés hors commune (fréquentation régulière)

Origine	Tarif
Sainte-Marthe	4,00 €
Autres communes	5,71 €

Publié le : 22/05/2025 12:37 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/30697

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 23/05/2025
ID : 027-212701650-20250519-CM13052025_04-DE

Fréquentation irrégulière (avec justificatif PAI)

Type de repas	
Panier repas – Forfait mensuel	15,00 €
Repas occasionnel	2,00 €

Enfant inscrit en classe ULIS : 4.20€
Repas occasionnel : 5.62 €

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Pascale BUREAU, Christian GOBERT ou Sophie LEMEZ, Adjoints au Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Dix-Neuf Mai Deux Mil Vingt-Cinq

LE MAIRE

Jérôme PASCO



Publié le : 22/05/2025 12:37 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/30697